DE_2026_112

République française
LOZERE
GORGES DU TARN CAUSSES - Commune

Séance du mardi 03 novembre 2026

Date de la convocation: 26 octobre 2026

Membres en exercice : 19

Présents : 15

Résultat du vote :
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le trois novembre deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Jaclyn MALAVAL,

Présents : Madame Jaclyn MALAVAL, Monsieur Jean-Luc MICHEL, Madame Anny MIAZGOWSKI, Monsieur Alain CHMIEL, Madame Cécile VESCHAMBRE, Monsieur Philippe DEFASSIAU, Monsieur Christian MALHOMME, Monsieur Didier VERNHET, Monsieur André BOIRAL, Monsieur Anthony CHOMAT, Madame Sabine CANNESSON, Monsieur Benoît SANCHEZ, Madame Fany NOGARET, Madame Line GASSIN, Madame Emeline THERON

Représentés :

Excusés : Monsieur Pierre PAGES, Madame Cristina POURQUIER, Madame Elisa SUARD

Absents : Madame Marie SABOURIN

Secrétaire de séance : Monsieur Anthony CHOMAT

DE_2026_112 - Objet : Accueil de l'action artistique « DEVENIR SOEURS » par le collectif Sauf le dimanche en partenariat avec les Scènes Croisées et la Genette Verte

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver une convention de partenariat avec les scènes croisées de Lozère et la Genette Verte afin d'accueillir une représentation du collectif « Sauf le dimanche » intitulé « Devenir sœurs », le jeudi 24 juin 2027, au Pré aux Clercs à Quézac.

La commune s'engage à mettre à disposition le lieu précité, accueillir l'équipe artistique à leur arrivée ainsi que l'accueil du public en lien avec les scènes croisées et la Genette Verte, et fournir les repas et boissons.

La prise en charge financière du spectacle sera répartie à 33 % pour chaque partenaire.

La participation prévisionnelle financière de la commune s'élève à 751,61 €.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver cette convention et de l'autoriser à la signer pour l'accueil du spectacle « Devenir Sœurs ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de partenariat avec les scènes croisées de Lozère et la Genette Verte selon les conditions susmentionnées

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les documents afférents.

Date de transmission de l'acte: 05/11/2026
Date de reception de l'AR: 05/11/2026
048-200063147-DE_2026_112-DE
AGEDI

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 05 / 11 / 2026
et publié ou notifié
le 05 / 11 / 2026

Le secrétaire de séance

Madame le Maire,
Jaclyn MALAVAL

MAIRIE DES GORGES-DU-TARN-CAUSSES

Date de transmission de l'acte: 05/11/2026
Date de reception de l'AR: 05/11/2026
048-200063147-DE_2026_112-DE
AGEDI